BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 186
2ème trimestre 2004
APEMU - 24, place des Hirondelles 69140 Rillieux-la-Pape

Association des Professeurs d'Éducation Musicale
http://apemu.free.fr

SOMMAIRE

Éditorial 3

Vie de l'association
Compte-rendu de réunion au ministère 4
Droit de réponse 5
Un courrier au Monde de la musique 6

Pédagogie - répertoire
Témoignage : un IDD en 5ème 9
Cause toujours...point à la ligne 12
L'éducation musicale en Norvège 16
L'éducation musicale en Hongrie 21
Parlé-chanté dans la musique vocale 25

Informations
congrès de l'APEMu 27
Publications de l'APEMu 29
Bulletin d'adhésion 30
Bon de commande 30
Délégués académiques 31

ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION MUSICALE
Siège social : 24, place des Hirondelles 69140 Rillieux-la-Pape
http://www.chez.com/apemu

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique Terry, Fernando Segui, Christian Jusselme
Isabelle Bougault, Marie-Thérèse Pouget
Odile Tripier-Mondancin, Reneta Harbulot
Madeleine Mahé, Yolande Barbier, Pierre Privat
Claude Laporte, Francine Brun, Bénédicte Rogez
Serge Mazeau, Étienne Gégout, Pascal Terrien, Martine Bertier-Wolfrom

BUREAU

PRÉSIDENT

Fernando Segui
24, place des Hirondelles
69140 Rillieux-la-Pape
04 78 88 37 43 - *fernando.segui@wanadoo.fr*

Vice-présidente
Yolande Barbier
25 rue Gouais Lagnos
33000 Bordeaux
Tel : 06 13 43 92 25
barbier.yoli@free.fr

Vice-présidente
Bénédicte Rogez
3, rue de Gebwiller
25200 Montbéliard
03 81 94 47 46
rogez.benedicte@wanadoo.fr

Trésorière
Martine Bertier-Wolfrom
1, place Jacqueline Marval
38000 Grenoble
04 76 47 92 17
ma.berwol@libertysurf.fr

Trésorière adjointe
Dominique Terry
23, rue du Rhône
69360 Solaize
04 78 02 40 79
dominique.terry@wanadoo.fr

Secrétaire
Renata Harbulot
3, allée de la Source
21000 Dijon
03 80 41 31 40
renata.harbulot@wanadoo.fr

Secrétaire adjointe
Claude Laporte
10, bd. Léon Malfreyt
63000 Clermont Ferrand
laporte.claude@libertysurf.fr

Directeur de la publication
Jérôme Thiébaux
27, rue Anatole France
69580 Sathonay-camp
04 78 08 14 49
jthiebaux@club-internet.fr

Responsable du site
Serge Mazeau
71, rue du Dr Chabert
84300 Cavaillon
04 90 06 19 90
mazeau.serge@freesbee.fr

EDITORIAL

Fernando Segui, président de l'APEMu

Bonjour à tous,

Depuis le dernier bulletin la situation a beaucoup évolué. En effet, après le remaniement opéré au sein du Ministère de l'Education nationale, il semble que le projet visant à rendre les disciplines artistiques optionnelles en classe de 3ème soit abandonné. On peut penser que les actions menées depuis de nombreux mois par l'association (lettres au ministère, émissions radiophoniques, communiqués de presse, entrevues avec les conseillers de Monsieur Fillon, pétitions, etc.) et d'autres partenaires (syndicats, personnalités, etc.) ont porté leurs fruits.
Mais si nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle situation, il nous faut encore rester vigilants dans l'attente qu'un texte vienne définitivement abroger la circulaire du 30 octobre 2003.

Nous nous réjouissons d'avoir pu rétablir le contact avec le Ministère car la situation bloquée pendant 2 ans ne pouvait nous satisfaire. Aussi nous allons poursuivre notre action pour que nos propositions soient entendues et que notre discipline occupe toute la place qui est la sienne.

De ce combat je retiendrai une chose. L'ensemble des acteurs de notre discipline a du et devra encore clarifier la question de la place de notre discipline dans le système éducatif. Si nous en sommes convaincus, il nous reste à creuser encore et toujours les arguments qui nous permettent de la justifier. Nous avons su en faire la preuve par l'action mais il est important que la réflexion didactique vienne étayer la pratique.

Enfin, il nous reste encore à travailler notre image auprès des médias et du grand public. Si nos parents d'élèves sont convaincus, il n'en reste pas moins que les phrases et les articles assassins relayés par des médias peu scrupuleux restent monnaie courante[1] (lors de notre action contre la circulaire notre parole n'a été diffusée que deux fois). C'est ce travail de fond que nous avons à faire au quotidien, pour éviter de prêter le flan à des attaques aussi injustes qu'infondées.

C'est pour cela que je vous invite tous à prendre la plume et à écrire des articles parlant de ce que nous faisons et en faisant part de la réflexion qui est la nôtre. Il ne s'agit pas d'attendre que les médias viennent à nous mais bien de faire le premier pas.

1 Cf. courrier des lecteurs du monde de la musique du mois de juin 2004

Compte-rendu de réunion
Ministère de l'éducation nationale
30 juin 2004

L'A.P.E.Mu. a été reçue le mercredi 30 juin 2004 par Mme Rachel MOURIER conseillère technique pour les enseignements artistiques. Nous avons pu aborder avec elle les points suivants :

L'avenir de la circulaire du 30 octobre 2003 : Mme MOURIER est en accord avec notre analyse et demande une annulation de la circulaire. Ce texte étant à l'examen, elle va demander aux services concernés ce qu'il en est.

Les chorales : Après avoir rappelé la situation hétérogène des chorales selon les académies et ce, malgré l'enthousiasme et le nombre impressionnant d'élèves participant aux regroupements, tous les enseignants ne parviennent pas avoir leurs heures chorales. La situation reste fragile et tout est à refaire chaque année. Ne connaissant pas le dossier, Mme MOURIER a pris note du problème et de notre demande de voir l'existence des chorales être régularisées par le biais d'un texte cadrant l'attribution des heures aux enseignants dans tous les établissements scolaires au même titre que l'U.N.S.S. pour les professeurs d'E.P.S. Nous avons rappelé que la chorale fait partie de notre mission d'enseignement (nous sommes professeurs d'éducation musicale et de chant choral), qu'elle est un prolongement des activités d'enseignement contenues dans l'heure hebdomadaire obligatoire.

Formation initiale : celle des PE. est inégale et insuffisante alors que les stagiaires sont très demandeurs d'une formation sérieuse dans une discipline très présente dans le premier degré et qu'ils maîtrisent très mal.

des PCL : nous souhaitons la poursuite de la formation IUFM et sur le terrain telle qu'elle se pratique afin de renforcer la cohérence de la discipline.

Formation continue : les enseignants sont désireux de parfaire leur formation (nouvelles technologies, instruments, nouveaux programmes de collège et lycée). Cette formation est très disparate et peu abondante alors qu'elle est indispensable.
Notre sentiment est d'avoir été entendu par une personne convaincue et qui souhaite se rendre compte par elle-même de ce qu'est un cours d'éducation musicale en collège. Si sur certains sujets, les réponses sont difficiles à apporter du fait de la baisse des budgets, d'autres sont plus aisément réalisables. Nous avons un bon interlocuteur au ministère en la personne de Mme MOURIER qui relayera notre parole. Pour finir elle demande à ce que nous lui organisions une visite de cours en région parisienne afin de mesurer le travail réalisé par les collègues et que nous lui rappelions régulièrement les sujets abordés.

Baisse des postes ouverts aux concours : une évaluation a-t-elle été réalisée pour connaître l'état de notre discipline dans quelques années ? Nous avons rappelé que la cohérence donnée à notre discipline est le fruit d'un recrutement et d'une formation des enseignants sur le terrain. C'est pour cette raison que nous réagissons à cette baisse inquiétante. A cela, Mme MOURIER est en accord avec notre analyse et prend bonne note de notre inquiétude.

[F.S.]

Droit de réponse

Dans l'article « Avenir de l'éducation musicale ? Pour y voir plus clair... » publié page 27 et 28 du bulletin n° 185, l'auteur relevait le fait que malgré tous les courriers envoyés au ministère et édités dans nos différents bulletins, nous n'avions jamais été reçus ni consultés. Le nom de Monsieur Pierre BACQUÉ (ancien conseiller technique aux enseignements artistiques au cabinet de Monsieur Luc FERRY) avait été mentionné en tant qu'interlocuteur privilégié.

Monsieur BACQUÉ réagit vivement en deux occasions : pendant notre rencontre lors de l'émission «un poco agitato» sur France Culture et par courrier. Dans les deux cas, il mentionne le fait qu'il n'a jamais reçu de courrier de notre part et que si tel avait été le cas il nous aurait accordé une audience au ministère. Dont acte. Il nous demande un droit de réponse que nous lui accordons évidemment.

Cependant, force est de constater que le courrier fonctionnait bien mal lors du précédent Ministère. En effet, dès la nomination de Monsieur FILLON au Ministère de l'Education nationale, nous avons sollicité une audience auprès du nouveau Ministre : une réponse très rapide nous a permis de rencontrer des conseillers techniques à deux reprises.

Un courrier au Monde de la Musique

Fernando Segui, président

Au nom de l'Association des Professeurs d'Education Musicale (A.P.E.Mu.), je tiens à réagir vivement à la lettre d'une lectrice parue dans votre numéro de Juin 2004.

Je ne peux être qu'en accord avec les propos qui visent à se plaindre des situations souvent précaires de beaucoup d'intervenants en milieu scolaire. En effet, ils sont trop souvent tributaires des collectivités locales qui rechignent à les titulariser et qui ont des attitudes révoltantes quant à leurs statuts (nombres d'heures à effectuer face aux élèves, prise en compte du temps de préparation des cours et des spectacles, ...). Ces intervenants formés par les C.F.M.I. et titulaires du D.U.M.I. (diplôme reconnu par les collectivités territoriales) font un travail de qualité qui contribue au développement et à la formation des élèves. Ils sont les partenaires indispensables des professeurs des écoles désireux d'apporter une formation musicale plus complète que celle qu'ils peuvent donner du fait de leur polyvalence

La suite de la lettre pose davantage de problèmes. En effet, si on ne peut que déplorer que la fille de la «lectrice perplexe» ne sache pas situer le romantisme, cela n'est pas du fait des seuls enseignants d'éducation musicale et de chant choral, mais d'un phénomène plus vaste qui dépasse vraisemblablement le seul cadre de l'Education nationale et qui ne touche pas exclusivement ces connaissances culturelles.

Pour ce qui est de ce que les enfants entendent durant les cours d'éducation musicale, j'invite votre lectrice à consulter les programmes qui régissent nos pratiques. Que disent ils ? L'écoute d'oeuvres - en intégrale ou par extraits - tient une place importante : six œuvres de référence par an, dont l'étude est approfondie par deux ou trois œuvres «périphériques».

Cela fait dans l'absolu vingt-quatre auditions sur l'année. Les œuvres écoutées doivent être variées (époques, styles, genres) afin d'enrichir l'horizon et développer curiosité et faculté de concentration de nos élèves.

Allons plus loin : si effectivement il est dommage que, dans les œuvres entendues, il n'y ait eu qu'une œuvre « classique » durant l'année (la *Symphonie* "du Nouveau monde" de Dvorak), il n'en reste pas moins que la musique au collège ne se résume pas à l'année de 3ème et que de la 6ème à la 3ème (sans parler des années du primaire) le répertoire écouté doit être beaucoup plus vaste. Du fait que nous cherchons à affiner l'écoute et la perception des phénomènes sonores, qui peut nous empêcher de choisir parmi tous les supports possibles des écoutes de références ?

Sans prendre de cas particulier (même si je tiens à votre disposition toutes les écoutes réalisées avec mes élèves d'un établissement difficile de banlieue) et en observant la liste des œuvres au programme de l'option facultative au baccalauréat, on s'aperçoit que l'ouverture à d'autres musiques permet des croisements culturels intéressants (*Les nuits d'été* d'Hector Berlioz, Le *Miserere* d'Arvö Pärt, la musique de Java et Bali). Qui pourrait se plaindre d'une telle diversité ?

En ce qui concerne la réponse du professeur incriminé par la lectrice du Monde de l'Education je tiens à rappeler que les enseignants issus des I.U.F.M. reçoivent une formation qui leur donne les bases indispensables à la construction d'une identité professionnelle ainsi que la connaissance des textes qui régissent leur fonction. A ce titre, le discours concernant les supports musicaux possibles est clair et simple : les programmes officiels auxquels je me suis référé plus haut sont les seuls guides valables. Les I.U.F.M. ne donnent aucune directive et si tel était le cas, tout enseignant se doit de mettre en œuvre les programmes officiels. Pour ce qui est du choix des oeuvres entendues un seul mot d'ordre : variété. Non pas la musique de variété mais variété des musiques. Le problème n'est jamais ce que nous faisons écouter ou chanter mais bien pourquoi nous le faisons. Je ne me permettrais pas de critiquer tel ou tel collègue car nous faisons tous ce que nous pouvons au moment où nous le faisons, mais je ne fais que dire ce qui est et doit être fait en classe. Il est trop facile de critiquer les enseignants d'éducation musicale et chant choral qui travaillent dans tous les collèges de France car, et ce jusqu'à preuve du contraire,

ils sont les seuls à faire entendre et pratiquer la musique à tous les enfants de la 6ème à la 3ème.

Nous en tirons des bénéfices tous les jours puisque nos cours sont de plus en appréciés et les effectifs en pleine croissance des chorales et ensembles instrumentaux sont signe de la bonne santé de l'enseignement musical au collège et au lycée. Enfin, de plus en plus d'élèves présentant l'option facultative ou l'option lourde au baccalauréat n'ont pour toute formation que celle dispensée dans le cadre de l'Education nationale. Ceci serait-il possible sans un vrai travail de fond réalisé en collège ? Nous sommes des enseignants «généralistes» et nous défrichons un terrain qui intéresse bien peu de spécialistes. Petit à petit, grâce à une profonde remise en question, nous pouvons dire aujourd'hui que la musique existe bel et bien dans le cadre de l'Education nationale.

Non, il ne faut pas se sentir coupable de transmettre notre « mélomanie » à nos élèves car en dépassant le cadre du «j'aime/j'aime pas», on leur donne les outils pour comprendre, aimer ou rejeter le monde sonore qui les entoure..

Notre association, appuyée par les parents d'élèves, l'ensemble des associations de professeurs spécialistes, les syndicats, des membres du Parlement, s'était très fortement mobilisée contre une directive ministérielle – celle du 30 octobre 2003 - qui visait à rendre optionnelle musique et arts plastiques en classe de 3ème et il semblerait que ce projet soit abandonné. Il est dommage que les médias aient été si peu nombreux à relayer notre parole. Aussi, nous nous réjouissons que votre journal prépare un dossier sur «le problème aigu de l'enseignement de la musique en France». Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à réaliser un dossier complet et objectif de ce qui se fait tous les jours et partout en France dans le cours d'éducation musicale.

En espérant que notre parole sera entendue et diffusée, nous serons attentifs à la publication de votre dossier sur l'enseignement. Encore une fois, nous restons à votre disposition pour sa réalisation.

Fernando SEGUI
Président de l'A.P.E.Mu.

Témoignage
Un itinéraire de découverte en 5ème

Anne-Françoise Garny, Bourg-en-Bresse

Dans le domaine Arts et Humanités le thème choisi est la SOLIDARITE

Le point d'encrage des programmes de 5è est une notion d'éducation civique : la solidarité.
Je travaille en binôme avec une collègue d'histoire - géographie.
De la notion de solidarité, nous avons glissé vers celle de handicap. Musique et handicap voilà le thème sur lequel je pouvais facilement intervenir.

J'ai la chance de connaître, depuis ses débuts, un groupe de musiciens, handicapés mentaux, qui résident dans un CAT du département de l'Ain (Académie de Lyon). Sous la direction d'Alain Goudard, musicien à multiples facettes, ces personnes jouent des percussions depuis plus de 20 ans. Ils se sont produits avec les Percussions de Strasbourg, lors de festivals de jazz, ils ont fait des tournées à l'étranger, le dernier en date était en Pologne l'an dernier. Des musiciens contemporains ont écrit pour ce groupe notamment Lucien Guérinel.

Alain Goudard. souhaitait depuis longtemps créer des ponts avec le monde scolaire. Tout naturellement l'idée de partenariat s'est imposée. Ainsi se sont rencontrés deux groupes sociaux très distincts et souvent hermétiques que sont les personnes handicapées mentales et les pré-adolescents.

L'IDD s'articule autour des deux disciplines :
En **éducation civique**, partie plus théorique, les élèves constituent un dossier (voire un panneau) sur un sujet de leur choix : handicap mental, handicap moteur, handicap sensoriel (pour les sourds, les mal ou non voyants...), l'association Handicap international etc

En **éducation musicale** le semestre s'articule autour de trois rencontres avec les musiciens intervenants dans le cadre des deux heures

Une première prise de contact a lieu en début de semestre avec Alain Goudard.

Les élèves sont invités, par des jeux sonores (jeux vocaux, percussions corporelles ou sur instruments divers), à explorer la musique improvisée. Cette séquence de deux heures permet une véritable implication des élèves qui ont besoin de temps pour se mettre à l'aise. A l'issue de la séance, les élèves ont eu le temps de monter un petit morceau avec comme base deux ou trois ostinatos rythmiques en solo ou petits groupes juxtaposés à de courts passages improvisés par des élèves volontaires. Le résultat sonore est tout à fait honorable. Les élèves sont enchantés.

La deuxième rencontre a lieu au CAT (Centre d'Aide par le Travail) sur une demi-journée. Les élèves visitent les différents ateliers où travaillent les résidents : l'atelier de montage de produits manufacturés tels des jouets en plastiques, l'atelier de conditionnement de plantes aromatiques, les serres où sont produits des plantes d'ornement, les élevages de moutons et de poulets de Bresse. Les élèves profitent de cette visite pour compléter un questionnaire qu'ils ont élaboré et ainsi enrichir leur dossier. C'est aussi l'occasion de dialoguer avec les résidents et les éducateurs. Un deuxième temps est consacré à la musique avec une répétition de deux heures avec A.Goudard et trois ou quatre percussionnistes du CAT disponibles. Les élèves découvrent une salle de répétition pleine d'instruments de toutes sortes qui vont du djembe à la batterie en passant par des gongs vietnamiens ainsi que des objets sonores plus ou moins identifiés, mais une salle sans table ni chaise. Une vraie caverne d'Alibaba enrichie durant plus de vingt ans. Le travail musical est entrepris dans la même optique que la première fois avec un approfondissement. La nouveauté est dans la rencontre des élèves et des musiciens qui sont mélangés. Un vrai travail de groupe s'instaure et les jeunes ados oublient très vite leurs a priori, leur craintes.

La troisième rencontre a lieu au collège à la fin du semestre. Les Percussions de Treffort nous rendent visite en compagnie de leur éducateur devenu lui aussi percussionniste et d'A. Goudard. Après une phase de répétition, une représentation publique est proposée dans le hall du collège. Le but est simple : montrer aux autres collégiens le résultat d'un semestre de travail musical et aussi permettre aux élèves musiciens de surmonter le trac inhérent à ce genre de prestation .

Lors des séances intermédiaires je prends le relais et, avec le matériel dont je dispose, quatre djembes, trois darboukas, des bâtons et autre objets de récupération,

j'approfondis d'une part le travail sur des ostinatos inventés par les élèves, d'autre part l'aptitude à improviser qui demande du temps de la patience du respect de la part des autres élèves etc. De plus ils sont amenés à construire un discours musical cohérent.

Jouer seul devant les autres, jouer en groupe un même rythme, jouer en polyrythmie écouter ses camarades en silence, toutes ces techniques de jeu font appel à la fois à des aptitudes musicales et sociales. Oser s'exprimer devant les autres, être capable de respecter l'expression des autres nous paraît primordial .

Pour terminer voici quelques témoignages d'élèves du premier semestre à l'issue de cette aventure humaine :

«J'ai remarqué que certains n'avaient pas un handicap voyant»

« En voyant les personnes handicapées, on ne savait pas vraiment si c'était des animateurs ou non»

«...ça m'a étonné de les voir s'occuper des animaux (dans le cadre du CAT) ».

Cause toujours... Point à la ligne

Alors que la discussion philosophique pratiquée à Chauffailles depuis quatre ans axait son objectif uniquement vers l'oral et la dimension collective, deux expériences ont été menées pour la prolonger vers l'écrit.

Itinéraire... d'un itinéraire

Au cours de l'année scolaire 2002/2003, un itinéraire de découverte «Arts et humanités», associant musique et lettres modernes, a été proposé aux élèves de 5e sous l'intitulé suivant : «Écrire et mettre en musique un ''conte à réfléchir''».

Commença un travail de douze semaines. Tout d'abord, à la suite d'une lecture commune d'un conte extrait de l'album «Yacouba[1]» parlant notamment du courage, les élèves proposèrent différents thèmes de réflexion. Finalement, le thème retenu pour la discussion philosophique d'une demi-heure qui suivit fut : «Y a-t-il un âge pour être mature ?». La semaine suivante, chacun des six groupes constitués choisit et commenta une image (peinture, photo). Parmi les divers sujets philosophiques qui en découlèrent , celui qui fut retenu portait sur l'injustice (à travers les conditions de vie des enfants). La troisième séance débuta par le visionnage d'un extrait du film «I comme Icare». Les réactions des élèves engagèrent un débat sur la limite des rapports avec l'autorité. Puis un travail effectué à partir de différents textes du Moyen-Age permit de choisir le conte «Estula» qui donna lieu à une discussion philosophique autour du thème de l'apparence et de l'impression avec le sujet «De quoi puis-je être sûr ?» A partir de la quatrième séance commença à proprement parler le travail d'écriture, d'abord lorsque le professeur de français rappela aux élèves les différentes étapes de l'écriture d'un conte, ensuite en groupes de 4 ou 5. Ils ont eu pour consigne de réutiliser ce qui avait été dit au cours des différentes discussions. Le C.D.I. pour leurs recherches (dans un effort de vérité historique), et les ordinateurs pour la mise en page du document définitif ont été mis à leur disposition.

En outre, une séance musicale s'est inscrite comme une pause pendant l'écriture pour permettre aux élèves d'écouter divers styles de musique du Moyen-Age en vue de l'illustration sonore de leur conte. Et fin juin, les élèves réunis sous les arbres de la cour du collège ont enfin pu entendre et lire leurs contes qui furent également reliés et largement distribués.
Si les élèves n'ont pas eu le temps de mettre en musique leur récit, en remplacement, ils l'ont illustré.
L'évaluation prit en compte la tenue régulière d'un «carnet de bord» résumant les séances successives, la motivation, l'autonomie, la prise d'initiatives, le regard critique et autocritique et l'organisation au sein d'un groupe.

La discussion philosophique a permis à certains élèves d'aborder des thèmes parfois douloureux (notamment la mort, puisque trois filles du même groupe y avait été violemment confrontées) et de pouvoir réfléchir «à partir de ce vécu», mais sans qu'il ne reste au problème individuel. Elle a aussi permis des échanges et donc des rapprochements parfois inattendus basés sur des centres d'intérêt communs. En conséquence, la constitution de certains groupes d'écrit fut parfois surprenante. D'autre part, le thème imposé du Moyen-Age (forcément éloigné de notre monde actuel) et le genre du conte ont amené ces mêmes élèves, dont l'émotion pouvait être perceptible à l'oral, à la réinvestir avec plus de distance à l'écrit.
On peut donc espérer que nous aurons amené quelques élèves supplémentaires à apprécier l'écrit, au moins comme un mode d'expression personnelle.

Une autre voie vers la création…

Un partenariat professeur de musique – documentaliste s'est mis en place dès le début de l'année scolaire 2003/2004 pour travailler sur un projet de création de chanson avec une classe de troisième "Préparatoire à la Voie Professionnelle". La stratégie pédagogique consistait à recenser un certain nombre de sujets porteurs d'idées chez les élèves et à les développer en discussions philosophiques pour donner «du corps» au texte qui constituerait la chanson.

Dans un premier temps, les élèves ont été invités à rechercher des thèmes et des questions qu'ils se posaient, en s'inspirant de livres de la collection "Les goûters philo" édités chez Milan. «La violence résout-elle tous les problèmes ? Pourquoi les gens sont-ils racistes ? Qu'est-ce qui peut pousser au suicide ? Qu'apporte l'amour ? Faut-il toujours dire la vérité ?» : voici quelques exemples d'interrogations qui sont ressorties de cette première phase de «remue-méninges».

Cependant un sujet est revenu de façon insistante : la drogue, dans un mélange de fascination et de rejet. Les paradis artificiels très vite étendus aux dépendances ont donc constitué le premier sujet de nos différentes discussions philosophiques.

A partir d'une entrée "A quoi reconnaît-on une drogue ?" et d'un document américain présentant dix signes permettant de parler de dépendances (le DSM IV), la problématique s'est étoffée au fur et à mesure des échanges pour aboutir à la notion de dépendance en général et de liberté face à cette dépendance : pourquoi ne peut-on pas s'empêcher de se droguer ? Est-on libre de prendre de la drogue ? Est-on libre de manière générale ? Faut-il des lois pour interdire les drogues ?

Les élèves ont ensuite voulu débattre sur d'autres sujets comme "Faut-il toujours dire la vérité ?" ou "De quoi peut-on être sûr ?" ou bien "Comment réussir son adolescence ?". Devant le tableau rempli par leurs réflexions, ils ont souvent exprimé leur surprise et leur fierté d'être arrivé si loin dans le débat.

A noter que le fait d'apporter un cadre strict pendant les discussions philosophiques (ex : ne prendre la parole qu'après l'avoir demandé au chef de parole, être exclu de la discussion en cas de trois «entorses» de cette règle) a permis aux élèves d'écouter ce qui était dit dans le respect de chacun et dans un calme qui, même s'il n'était pas parfait, apportait une amélioration par rapport à l'habituel désordre de leurs échanges oraux...

La seconde phase a consisté à rédiger par groupe les paroles de la chanson en réinvestissant au maximum les idées développées lors des discussions philosophiques. Là, le passage à l'écrit s'est avéré difficile. Pour leur apporter un support complémentaire, nous leur avons demandé d'amener en classe des chansons qu'ils connaissaient dont les paroles faisait réfléchir. Mais cette expérience s'est révélée peu concluante car dans la plupart des cas, les élèves avaient choisi une chanson en fonction de sa musique sans même savoir de quoi elle parlait. Finalement, la drogue et la vie d'adolescents sont les deux grands thèmes qui se sont dégagés des premières productions d'élèves.

A l'heure où nous écrivons, le projet n'est pas terminé. Les textes sont à étoffer, à développer. Le style de langage utilisé, souvent familier, est à améliorer. La mise en musique n'a pas du tout été abordée encore. Mais à quatre mois de la fin de l'année scolaire, l'espoir demeure de voir un jour nos élèves chanter avec une certaine fierté leur composition dans les couloirs du collège !

De l'oral à l'écrit : un réinvestissement difficile

Nous pouvons dire que ces deux expériences ont réussi, particulièrement dans le fait que l'écriture, intégrée, légitimée par le projet dans lequel elle s'inscrivait, s'est révélée moins « douloureuse ». Les premières traces des paroles de chansons sont certes encore hésitantes, mais prometteuses.

Les lecteurs extérieurs connaissant les élèves ont été plutôt agréablement surpris du résultat. Mais pourtant, pour nous ayant suivi tout le processus, depuis les premières réflexions à partir de documents, les discussions souvent riches, jusqu'à la réalisation, la production écrite s'est révélée souvent décevante. En effet, la consigne «réutiliser ce qui a été dit au cours des différentes discussions» est souvent restée lettre morte et les comptes-rendus de ces discussions condamnés à l'oubli. On a pu sentir comme une séparation entre la phase orale et la phase écrite. A tel point que nous nous sommes demandés en 3ème si le contenu aurait été différent sans la préparation ; ce que nous ne saurons jamais…

Bien sûr, il n'y a là rien d'étonnant. Tout réinvestissement se fait sans doute «après-coup», à la faveur d'un événement qui réactive un souvenir, d'une situation qui rappelle une phrase entendue. Rien de tout à fait prévisible donc, rien d'absolument préparable. Comme un peintre qui, pour faire un portrait, réaliserait d'abord dix esquisses en regardant le modèle puis ne peindrait le tableau qu'avec ce qui lui serait resté en mémoire, sans doute faut-il que du temps s'écoule entre ce qui s'est dit et la (re)création par écrit. Temps que nous n'avons pas forcément eu. Et si une idée ou une autre revient ou est déjà revenue, cela se fera ou s'est déjà fait sans que nous ne l'ayons programmé, que ce soit dans leur pur exercice scolaire ou dans leur vie quotidienne…

Catherine Chavet, Alexis Pelte,
Christine Vallin
Collège de Chauffailles (Saône-et-Loire)

L'éducation musicale en Norvège

Magne Espeland, 2002

Cet article est paru sur le site de l'Association européenne pour la musique à l'école

Questions et problèmes de l'éducation musicale en Norvège au début d'un nouveau siècle

Avec «SAMSPEL» ensemble pour un avenir musical.

«SAMSPEL» est le mot norvégien pour «jouer ensemble» ou «faire de la musique ensemble» mais aussi pour la collaboration humaine dans d'autres domaines. Ce mot a été choisi comme thème principal par l'ISME pour sa 25ème conférence mondiale, qui se déroulera du 11 au 18 août 2002 à Bergen. Certains défis posés à la pédagogie musicale norvégienne sont en rapport avec le thème de la conférence mondiale en pédagogie musicale, la première en Norvège.

Ce petit rapport de Norvège permet au public international d'avoir un petit aperçu des questions et des problèmes de l'éducation musicale norvégienne. J'espère pouvoir éclairer ainsi notre système scolaire, ses nouvelles idées et son évolution actuelle.

La Norvège invite tous les pédagogues et professeurs d'éducation musicale du monde entier pour l'an 2002 à venir discuter de ces sujets d'actualité pédagogiques et musicales et des questions que ce monde globalisé nous pose:

Quelles sont les possibilités de collaboration et d'interaction entre les différents métiers, professions, visions mondiales, cultures, sociétés, domaines, styles et genres musicaux ?

Quels sont les modèles d'une coopération nationale, internationale et interculturelle qui offrent des possibilités de collaboration et de synergies aux pédagogues musicaux?

Demandez le catalogue
Nouveautés 2004
chez votre marchand de musique ou
AUX ÉDITIONS MUSICALES
ALPHONSE LEDUC
175, RUE SAINT-HONORÉ
75040 - PARIS CEDEX 01
WWW.ALPHONSELEDUC.COM
E-MAIL : ALPHONSELEDUC@WANADOO.FR

ALPHONSE LEDUC

Éditions Musicales à Paris
depuis 1841

CÉLÈBRES COLLECTIONS DE GRANDES MÉTHODES ET ÉTUDES POUR TOUS LES INSTRUMENTS.

THÉORIES ET TRAITÉS.

OUVRAGES SCOLAIRES.

PIÈCES INSTRUMENTALES DE MUSIQUE DE CHAMBRE ET D'ORCHESTRE.

II/2004 - GRAPHY 28/02.37.28.37.28

Comment traitons-nous les différentes aspirations, prétentions et exigences d'une identité individuelle et d'une possible collaboration ?
Il peut sembler surprenant que les norvégiens soient préoccupés par ces réflexions, car le pays n'est pas composé d'une société homogène et qu'il s'agit d'un des pays qui n'ont toujours pas adhéré à l'Union européenne.
Pour moi-même, cette conférence constitue un autre chapitre de la permanente évolution musicale mondiale et de sa pédagogie.

Beaucoup de situations – aussi dans un petit pays.
Comme dans la plupart des pays européens, les norvégiens reçoivent leur éducation musicale par différents canaux que ce soit au niveau de leur vie familiale et privée ou en tant que partie du système scolaire.
Pendant l'obligation scolaire c'est à dire entre 6 et 16 ans, tous les enfants reçoivent une éducation musicale régulière; cette éducation musicale comporte généralement 1 – 2 heures par semaine de cours. Cette horaire fait partie d'une réforme scolaire commencée au milieu des années 90.
Les thèmes se regroupent autour de différentes activités musicales: ensemble instrumental, danse, composition, audition, différents moyens de perception (expérience et compréhension). Il n'y pas de frontières très nettes entre les activités musicales et les occupations de perception et d'audition. Tout est lié et les différentes composantes se soutiennent.:

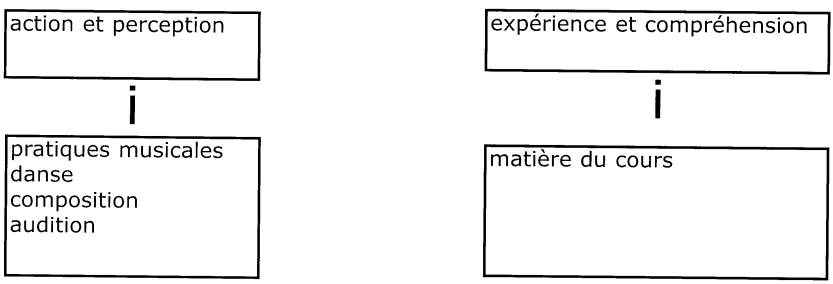

Mais pour atteindre les objectifs de cette réforme ambitieuse du système scolaire obligatoire il manque de professeurs compétents. Pour cette raison un programme complet de formation initiale et continue a été crée et dans la formation des maître on a renforcer les aspects artistiques et esthétiques.
Plus ou moins 20% des enfant reçoivent une formation instrumentale ou / et vocale soit dans des «écoles culturelles» ou de musique en dehors des horaires scolaires habituelles, soit par des cours en option intégrés dans leur horaire journalier.

Une des questions les plus importantes pour SAMSPEL et la collaboration musicale est de savoir comment intégrer les écoles de culture et / ou de musique dans le système scolaire obligatoire et comment étendre ces activités dans d'autres domaines tel que théâtre, arts plastiques et danse.

Dans beaucoup de programmes d'études la question du SAMSPEL entre les genres, idéologie et approches divergents occupe une place importante et prépondérante. Il est évident que la musique classique traditionnelle doit faire de plus en plus place au jazz, rock et autres musiques «populaires», ceci aussi bien dans les domaines de recherche scientifique que dans la pratique elle-même.

Entre 16 et 19 ans, les élèves peuvent choisir la musique en tant que cours d'option de base dans les écoles supérieures, mais les possibilités d'accès sont limitées. Par contre le nombre d'écoles qui proposent ces option a augmenté dans toutes les régions depuis le début des années 90.

Il s'agit d'un vrai défi pour les instituts supérieurs

Au niveau de l'enseignement supérieur la musique peut être une partie de la formation de base des maîtres, une préparation à la carrière d'artiste, faire partie d'études musicologiques, mais aussi avoir d'autres objectifs.

Cette évolution a conduit à une adaptation des curricula et plan de matière dans les différentes branches des études musicales (histoire, composition, analyse, pédagogie et didactique).

Une des caractéristiques importantes de la vie musicale en Norvège est la position très forte des institutions et organisations culturelles. Dans le domaine de la musique folklorique et populaire plusieurs organisations proposent des formation en dehors des heures scolaires. Nous efforçons de nouer des contacts étroits entre ces formations et le système scolaire officiel (d'Etat). Cela aussi est un exemple de SAMSPEL.

Musique, moyen de formation ou culture tout court?

Comme dans d'autres pays, la Norvège n'échappe pas non plus au débat entre ceux qui mettent l'accent plutôt sur l'aspect purement musical et culturel et les autres qui soulignent surtout l'aspect pédagogique et éducatif de la musique.

Par contre les artistes et les interprètes semblent s'intéresser de plus en plus aux aspects pédagogiques et didactiques ce qui demande la nécessité d'interactions et de collaboration entre les différentes professions et métiers. SAMSPEL, une fois de plus !

Dans ce contexte nous devons citer ici deux institutions très importantes:
«L'Institut de concert norvégien» (NCI) a été créé par le ministère de la culture en 1967. Le NCI emploie plus ou moins 700 musiciens par année qui s'occupent des concerts scolaires et des projets d'animation musicale (pluridisciplinaires et multiculturels) dans 381 circonscriptions de ville et dans 18 départements administratifs.

L'Académie «Ole Bull» s'occupe de la musique populaire norvégienne traditionnelle et offre des formations continue pour la plupart des étudiants en pédagogie musicale.
Ces cours permettent aux futurs professeurs des rencontres avec leurs propres racines nationales et traditionnelles. Ceci nous semble très important dans un monde de plus en plus «commercialisé» et «globalisant».

Bienvenu en Norvège!

Ce rapport n'a pas la prétention de vous donner un aperçu complet de la vie musicale et de la pédagogie musicale en Norvège, néanmoins j'espère que les lecteurs comprennent notre optimisme tout relatif et nous espérons que beaucoup d'entre vous viennent voir la situation sur place au mois d'août 2002 à Bergen.

Nous invitons des pédagogues, des artistes, interprètes, scientifiques, étudiants et fonctionnaires de l'administration pour se pencher sur cette problématique et d'en débattre, d'échanger leur point de vue et leur expériences. Ensemble nous pouvons avancer dans le domaine de la pédagogie musicale pour la renforcer et lui donner la place qu'elle mérite.

Magne Espeland

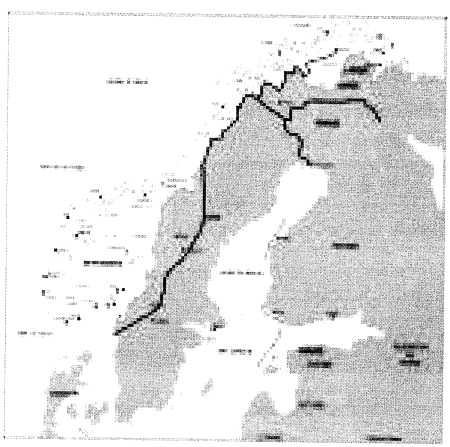

L'éducation musicale en Hongrie

Dénes Legányÿ, 1999

Cet article est paru sur le site de l'Association européenne pour la musique à l'école

Le système d'éducation hongrois en général

Il existe chez nous, comme dans la plupart des pays européens, quatre niveau d'apprentissage. Les enfants entre trois et six ans fréquentent les jardins d'enfants sur base volontaire. Toutefois, la fréquentation de la dernière année de l'école maternelle (jardin d'enfants) est obligatoire avant l'entrée à l'école primaire (ou élémentaire). Entre 6 et 18 ans les élèves fréquentent deux systèmes scolaires : l'école élémentaire et l'école supérieure (ou secondaire). La durée de fréquentation peut varier : 8 + 4 (les étapes classiques), 6 + 6 ou même 4 + 8 années scolaires. Dans certaines filières de l'école supérieure les élèves peuvent obtenir un certificat supérieur. Il s'agit en sorte d'une année préparatoire pour l'enseignement supérieure («post-secondaire»). Car avant de pouvoir fréquenter l'enseignement supérieur il faut avoir réussi un examen d'entrée relativement difficile. Depuis 1999 l'enseignement est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans.

Après l'obtention du diplôme d'humanité (enseignement secondaire supérieur ou baccalauréat) il existe une multitude d'écoles et d'instituts supérieurs ou d'université, mais chaque institution organise ses propres examens d'admission. Les études dans une écoles ou un institut supérieur durent généralement 4 ans et à l'université 5 ans. Après l'obtention du diplôme universitaire («Magister») il y a possibilité de continuer les études en vue de l'obtention d'un diplôme de Doctorat.

L'enseignement musicale ou l'éducation musicale à l'école obligatoire

Ecole maternelle (jardin d'enfants)

Les institutrices (éducatrices) maternelles font régulièrement (chaque jour) des jeux musicaux avec les enfants. Parallèlement il existe aussi des écoles maternelles avec une option musicale, c'est-à-dire où deux fois par semaines (2 x 30') l'éducation musicale est dans les mains de maîtres spéciaux.

L'école élémentaire

En ce qui concerne l'éducation musicale nous distinguons deux types d'écoles élémentaires.

A l'école élémentaire «générale» les enfants reçoivent deux cours d'éducation musicale par semaine (auxquels s'ajoutent les répétitions de la chorale scolaire). Dans les écoles à option éducation musicale, il existe 9 à 10 cours de musique dans une période de 15 jours (auxquels s'ajoute aussi une répétition par semaine de la chorale). Les objectifs de ces écoles sont d'une part la création d'une société culturelle avertie et d'autre part la préparation du publique de demain. «Laisser la musique appartenir à chacun!», ainsi disait Kodály. Il faut signaler que les nouveau «curicula» (programme et plan de matière) traitent l'Art (ou les arts) dans sa globalité c'est-à-dire avec toutes ses synergies et aspects interdisciplinaires possibles.

Les écoles secondaires

Les écoles secondaires sont la suite logique des deux systèmes d'écoles élémentaires. Dans les écoles secondaires avec une option «musique» le cours d'Histoire de la Musique fait partie intégrale de l'éducation musicale et joue un rôle prépondérant. Les élèves peuvent naturellement choisir le cours de Musique comme option de base pour leur diplôme d'humanité ou de baccalauréat.

L'école spéciale de musique (cours instrumental)

Le réseau national des écoles de musique et d'art existe indépendamment des systèmes scolaires cités plus haut.: Les enfants et adolescents entre 6 et 22 ans fréquentent ces établissements sur base volontaire. L'enseignement musical se déroule l'après-midi suite à l'enseignement ordinaire du matin. En général, les élèves suivent 4 heures de cours instrumental par semaine (dont 2 heures de cours individuels) et 1,5 heure de cours de solfège. En plus ils ont la possibilité de suivre parallèlement à ces cours obligatoires d'autres unités de cours comme : musique de chambre, histoire de la musique, harmonie etc.... Ces écoles spéciales de musique sont une partie officielle du système éducatif général du pays. La nouvelle édition des «curicula» nationaux de l'enseignement artistique a été publiée en 1998.

Les conservatoires

Les futurs musiciens professionnels sont formés dans les 15 conservatoires nationaux où il existe des examens d'entrée d'un très haut niveau. Les plus grands d'entre eux proposent des formations pour tous les instruments, ainsi que le chant, la théorie musicale (avec la direction de chœur) et la composition. L'age des candidats se situe entre 14 et 22 ans. Ainsi les élèves fréquentent en même temps l'école secondaire et le conservatoire ou ils y entrent après l'obtention de leur diplôme final de l'enseignement secondaire.

La formation de maîtres en «éducation musicale»

Le diplôme final des écoles et instituts supérieurs est le «Bachelor», celui des universités le «Magister».

La formation des institutrices maternelles

Cette formation est très importante, car il s'agit de former les «accompagnateurs» et «accompagnatrices» des premiers apprentissages musicaux. Pour cette raison une attention particulière est portée à leur formation artistique y compris une méthodologie fondamentale et une formation psychopédagogique.

Ecoles supérieures pédagogiques

Dans ces établissements on forme les instituteurs pour les quatre premières années de l'école élémentaire. Ils peuvent choisir différentes options et spécialisations y compris l'éducation artistique et musicale.

Institut supérieur pour la formation des maîtres

Les futurs maîtres se spécialisent en maximum deux disciplines et sont formés dans le réseau officiel des instituts supérieurs de formation des maîtres. Dans certains de ces instituts il existe des facultés spéciales de musique qui offrent aux candidats une formation supérieure en éducation musicale en vue de l'obtention du diplôme de maître spécial en éducation musicale et direction de chœur. Mais ils peuvent aussi choisir l'option didactique du solfège / théorie musicale et / ou méthodologie du piano.

Instituts supérieurs de musique et de pédagogie musicale

Les professeur pour les cours instrumentaux, chant, solfège et théorie musicale (pour les écoles spéciales de musique) sont formés dans plusieurs villes du pays (Budapest, Gyõr, Miskolc, Debrecen, Szeged et Pécs). A l'institut supérieur de Budapest il existe une faculté indépendante pour la pédagogie musicale et la direction de chœur.

Ferenc Liszt – Université de musique

Le diplôme final de l'Académie Liszt (Université) permet à chaque diplômé (tous les instrumentistes, chanteur, compositeurs, directeurs de chœur et d'orchestre et pédagogues musicaux) d'accepter des offres d'emploi de concertiste, soliste et professeur de musique à tous les niveaux du système éducatif hongrois. Par contre le seul diplôme qui permet de donner le cours d'éducation musicale à tous les niveaux (y compris les institutions supérieures) est celui de la faculté d'éducation musicale et de direction de chœur. La possibilité de faire des études musicales universitaires (5 ans) existe à l'Académie Liszt de Budapest (toutes les options) mais aussi aux universités de Szeged et de Debrecen (options plus restreintes).

Etudes de formations continues

Depuis 1997 il existe en Hongrie un nouveau système de points «post-graduat». Ce système d'évaluation en cours de carrière s'adresse aux professeurs des écoles élémentaires et secondaires. Tous les sept ans chaque professeur doit obtenir les 120 points nécessaires lors des examens de formation continue. Les cours, qui sont reconnus officiellement par ces études sont contrôlés régulièrement et soigneusement par le ministère de l'éducation. Un budget annuel séparé est mis à la disposition des écoles par le ministère pour financer (partiellement) les études et formations continues des candidats.
L'Académie Liszt permet aussi (comme d'autres établissements) à certains candidats intéressés de compléter leurs études précédentes ou d'obtenir un diplôme supplémentaire.

Etudes de doctorat

Les études de doctorat n'existe que depuis 1 an à l'Académie Liszt, dû à l'absence de ce titre dans les études artistiques. La seule condition d'accès à ces études est le diplôme de «magister» (universitaire). Ces études de doctorats sont aussi offertes par d'autres universités du pays.

Concepts et méthodes

A côté des méthodes classiques des professeurs hongrois, qui se basent surtout sur les concepts de Zoltán Kodály; plusieurs d'autres méthodes sont d'application dans différentes écoles du pays (Carl Orff-Schulwerk, le programme MUS-E Menuhin etc.).

Mouvement de chant choral pour la jeunesse

Nous organisons chaque année une série de manifestations et de concert pour les chorales scolaires du pays, ainsi que des festivals régionaux et nationaux de choral. Ce mouvement de chant choral de la jeunesse a été créé par le célèbre compositeur, musicologue et pédagogue musical Lajos Bárdost. La tradition de ces festivals de choral existe déjà depuis des décennies. Les meilleures chorals et chef de chœur reçoivent chaque année des distinctions importantes du jury.

L'introduction des nouvelles technologies

Les différents systèmes techniques du monde musical digital font petit à petit leur entrée dans notre système scolaire et dans les classes de nos écoles. Les instruments numériques, les ordinateurs avec les programmes informatiques nécessaires (système MIDI) seront bientôt utilisés par beaucoup d'écoles du pays. Le comité «musique électroacoustique» de l'association hongroise des écoles de musique et d'arts (section nationale de l'EMU) joue un rôle important dans ce projet. Le centre d'information musicale du conseil de la musique hongrois est membre de Musica International, qui gère une collection internationale de programmes informatiques et une banque de données pour le chant choral. En 1999 le ministère de l'éducation a publié une liste d'instruments, de moyens et d'outils didactiques qui doivent être présents dans toutes les écoles d'ici 2003. L'octroi de permission d'ouverture de nouvelles écoles dépend aussi de la présence de cet équipement. Ces prescriptions du ministère prévoient entre autre que chaque classe de musique doit être équipée d'au moins 5 ordinateurs y compris les appareils périphériques et les programmes informatiques nécessaires.

En 1999 la Hongrie a lancé dans toutes ses écoles le projet de la «conservation de la qualité». En même temps le gouvernement a créé une nouvelle institution, le centre national de contrôle du système scolaire national. Ce centre organise l'inspection du réseau scolaire national ainsi que les techniques et les moyens nécessaire pour ce contrôle.

L'objectif de ce petit rapport est d'attirer votre attention sur le système scolaire hongrois. Des informations supplémentaires (et complémentaires) seront à votre disposition lors du congrès de l'EAS au mois de mai 2000 à Budapest

Dénes Legány

Le parlé-chanté dans la musique vocale : choix esthétiques

Bénédicte Rogez, 25 Grand-Charmont

Une envie de me renouveler et le désir de voir comment réagiraient les élèves face aux œuvres suivantes :

- "La ci darem la mano" - récitatif et duo de *Don Juan* de Mozart
- "Nacht"- extrait du *Pierrot Lunaire* de Schönberg
- *Sequenza III* - Berio
- "Everybody needs somebody to love", The Blues Brothers
- "Le facteur" - Moustaki
-" Les feuilles morte" - Prévert / Kosma / Montand
- La tribu de Dana - Manau **

Première séance

J'ai distribué une feuille contenant les textes de Mozart (récitatif et air), Schönberg et Blues Brothers. Il m'a paru nécessaire d'y inclure la traduction (sauf pour les Blues Brothers) afin que le travail sur le rapport texte/musique ait un sens.

Une seule question avant une écoute chronologique : "quel est le lien / rapport / point commun entre les différentes œuvres que nous allons écouter ?" Réactions inévitables : brouhaha discret et étonnement pendant le récitatif de Mozart, franche rigolade à la fin de Nacht, stupeur, incompréhension et rires presque tout au long de Sequenza III ce qui n'étonnera personne. L'écoute des chansons étant sans surprise, je n'en ai fait entendre qu'une partie.

Dans chaque classe, un élève au moins a su répondre à la question posée en préalable et le premier but – éveiller leur curiosité, les faire réagir - a été atteint.

Deuxième et troisième séances

Mozart - Bien que le récitatif soit à des années-lumière de leur sensibilité musicale, ils ont accroché à cause du texte, de la musicalité de la langue et de la mise en valeur subtile de certains mots ou phrases : accélération et fortissimo / colère, ralentissements et pianissimo / désir de plaire. Il y a eu une qualité d'écoute extraordinaire pendant l'air et j'en étais toute émue de voir ces grands gaillards et ces demoiselles souvent blasées cacher leur pudeur en essayant de rester impassibles.

* J'ai trouvé cette idée de thématique sur l'excellent site académique de Toulouse
** Pour des renseignements complémentaires : rogez.benedicte@wanadoo.fr

Schöenberg - Changement de climat : l'atmosphère sombre et lugubre a parfaitement été ressentie dès l'introduction mais le Sprechgesang a paradoxalement provoqué sourires et même éclats de rire : "ce n'est pas de la musique / elle crie / ça fait peur / c'est n'importe quoi !" En multipliant les questions, on arrive à définir que cette manière de réciter-chanter leur reste étrangère, incompréhensible parce qu'excessive et exacerbée.

Berio - la réaction la mieux partagée est : "ce n'est pas de la musique".Conditionnés par leurs radios, leur milieu familial et Star Ac', les élèves ont des idées très arrêtées dès qu'il s'agit de la voix : il faut qu'il y ait un texte, une mélodie et un accompagnement. La structure apparemment décousue de Sequenza III, l'utilisation hors norme d'une voix a capella provoque un mini-séisme et tous ont quelque chose à dire. Et beaucoup d'écoutes fragmentées seront nécessaires avant qu'ils arrivent à cerner le début de l'œuvre.

Conclusion : les élèves ont réagi encore mieux que je le pensais car le pire auraient été l'ennui et l'indifférence. Ils ont aimé Mozart car il les a touchés et émus, le Pierrot Lunaire les a amusés (mais fais-je un crime de lèse-Schönberg en disant que le Sprechgesang est un peu kitch !) et ils sont restés bouche bée en écoutant Cathy Berberian.

Et il me semble que le but est atteint : développer leur réflexion, enrichir leur culture, les faire s'émouvoir en leur faisant écouter des musiques que, sans nous, ils n'entendraient pas.

CONGRÈS APEMU 2004

À PARIS
DU SAMEDI 23 AU LUNDI 25 OCTOBRE

« QUELS CHAMPS ARTISTIQUES POUVONS-NOUS APPRÉHENDER TOUT EN GARDANT NOTRE SPÉCIFICITÉ D'ENSEIGNEMENT ? »

Des conférences et des ateliers avec la participation d'enseignants, de chercheurs et d'artistes

Un spectacle : «Cabaret Kurt Weill... ou le Petit Monsieur K.» par l'Odyssée Ensemble & Cie

La possibilité de rencontrer des collègues d'autres académies et d'échanger des idées et des pratiques

Le programme détaillé et les bulletins d'inscription paraîtront prochainement sur le site de l'APEMU http://www.chez.com/apemu

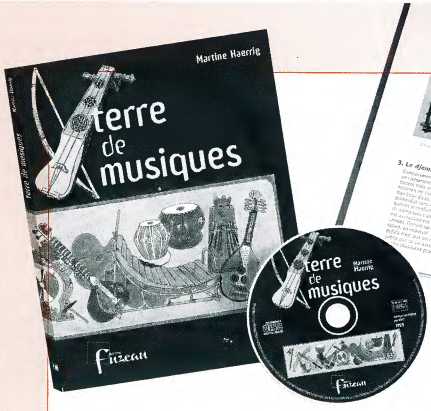

La musique
s'écoute avec les oreilles
et se savoure avec le cœur.
Universelle par définition,
elle s'adresse à tous
et se diffuse partout,
sous toutes les latitudes
et tous les horizons.

Musiques d'Afrique de Méditerranée, d'Inde, d'Asie et d'Europe ...

Terre de musiques

est un ouvrage de référence qui permet à chacun de s'initier et de s'ouvrir aux accents, aux accords et aux divers instruments des cinq continents.

Présentés dans une forme qui laisse une grande place à l'image et aux indications didactiques, les douze chapitres sont une véritable invitation à la rencontre et à l'échange musical.

Riche d'une iconographie soignée et illustrée par des exemples musicaux originaux, **Terre de musiques** deviendra votre passeport pour voyager en rythmes, à travers toutes les cultures qui rendent notre Terre si riche.

éditions fuzeau

B.P. 406 - COURLAY
79306 BRESSUIRE Cedex
Tél. 05 49 72 29 09
Fax. 05 49 72 28 98
Email : jmfuzeau@fuzeau.com

regardez, écoutez sur : **www.fuzeau.fr**

Recevez gratuitement le catalogue général 2004/2005

PUBLICATIONS DE L'APEMU

La revue APEMU
Informations concernant la discipline éducation musicale.
Textes, programmes, formations, pédagogie, vie de l'association...

32 pages - publication trimestrielle
Abonnement : 38 eur.

EPUISE

Éducation musicale et créativité
Actes du congrès de Toulouse 1996 (rééd. 2001).
Les nouveaux programmes de collège et lycée incitent à mettre l'élève le plus possible en position de recherche et non d'imitation. Autour du thème de la créativité, les réflexions de compositeurs, de chercheurs, de praticiens.

89 pages - 15 eur.

EPUISE

Musiques émergentes des 30 dernières années et adolescents
Actes du congrès de Bordeaux 1998.
Les musiques émergentes / amplifiées / actuelles tiennent une place importante dans la vie des adolescents. Quels sont les outils dont dispose le professeur pour connaître, analyser, comprendre, utiliser ces musiques ?

88 pages - 17 eur.

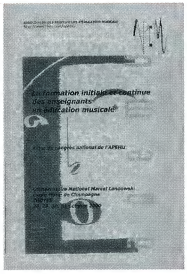

La formation initiale et continue des professeurs en éducation musicale
Actes du congrès de Troyes 2000.
Aspects théoriques et pratiques de la formation des enseignants (professeurs des écoles, du second degré) ; organisés en trois chapitres : "état des lieux", "pratiques musicales", "sciences humaines".

124 pages - 15 eur.

POUR LES COMMANDES ET LES CONDITIONS DE VENTE, VOIR PAGE SUIVANTE

Bulletin d'adhésion - 2004

Pour un abonnement simple à la revue, voir ci-dessous

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal / Ville : .....
Téléphone / Fax : .....
Mél : .....
En cas de modif. nom ou adresse antérieurs .....
.....

Grade ou situation : .....
Indice / Échelon : .....
Établissement : .....
Ville / Académie : .....

Tarifs

Indice < 404 : 19 eur. Indice > 404 : 38 eur.

Versement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de "APEMU"

Ce bulletin est à renvoyer obligatoirement à votre délégué académique, par défaut, à notre trésorière. L'adhésion est valable pour l'année scolaire et comprend l'envoi des quatre numéros annuels de la revue. Si vous ne souhaitez pas recevoir la revue, cochez cette case : ☐.
Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin juillet donne droit à l'envoi rétroactif des numéros déjà parus. Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

Bon de commande

à remplir et à renvoyer à la trésorière :
Martine Bertier-Wolfrom - 1, place Jacqueline Marval 38000 Grenoble

Abonnement à la revue APEMu - année -2004 _____ x 38 eur. = _____ eur.
Actes du congrès de Troyes ("formation") _____ x 15 eur. = _____ eur.
Souscription Actes du congrès de Lyon ("musique et corps") _____ x 15 eur. = _____ eur.

TOTAL TTC : _____ eur.

Mode de paiement :
☐ Chèque joint à la commande (à l'ordre de "APEMU")
☐ Mandat administratif

Facturation
Nom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tél :

Livraison
Nom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tél :

Signature - Cachet

N°186

Relevé d'Identité Postale

APEMU - Siège social
24, place des hirondelles - 69120 Rillieux-la-Pape

ÉTAB	GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ
30041	00001	0063396P020	03

Aix-Marseille

Martine Honorat - 12, avenue d'Indochine 13100 Aix-en-Provence - 04 42 21 35 64 *martine.honorat@ac-aix-marseille.fr*

Besançon

Bénédicte Rogez - 3, rue de Gebwiller 25200 Montbéliard - 03 81 94 47 46 *rogez.benedicte@wanadoo.fr*

Bordeaux

Catherine Baudy - 12 allée François Villon 33510 Andernos - 05 56 26 25 86 *catherine.baudy@wan*

Danièle Meyer - 38, rue Jules Siegfried 33600 Pessac - 05 56 36 97 67 dany.meyer@free.fr

Caen

Patrick Leroy - 147, rue Basse 14000 Caen - 02 31 93 95 01

Clermont-Ferrand

Claude Laporte - 10, bd. Léon Malfreyt 63000 Clermont Ferrand - *laporte.claude@libertysurf.fr*

Anne-Lise Tréhot - 16 rue Massenet 03310 Neris les bains - 04 70 03 18 90 - *AL.Trehot@wanadoo.fr*

Corse

Marie-France Boulanger - 12, rue Massone - 20200 San Martino di Lota - 04 95 32 47 92

Emmanuelle Mariini - Rés. L'Aiglon Bât. B Rue du Ch. Colombani - 20200 Bastia 04 95 32 60 29 - *m.emmanuelle@wanadoo.fr*

Créteil

Francine Brun - Collège J. B. Clément - 5 rue Chardavoine 93440 Dugny - 06 14 61 39 67 *brunfrancine@club-internet.fr*

Dijon

Renata Harbulot - 3, allée de la Source 21000 Dijon - 03 80 41 31 40 *renata.harbulot@wanadoo.fr*

Christine Vallin - Verseaux 71740 St Maurice 03 85 26 23 91 *christine.vallin@wanadoo.fr*

Grenoble

Martine Bertier-Wolfrom - 1, place J. Marval 38000 Grenoble - tél/fax : 04 76 47 92 17 *ma.berwol@libertysurf.fr*

Guadeloupe

Antony Roseau - résidence Ti Savann 97122 Baie Mahault - 05 90 26 53 17

Guyane

Jean-Pierre Duval - 108, parc Lindor Impasse bois Arouna 97354 Remire - Montjoly Guyane Française *duval.lemoine.jpm@wanadoo.fr*

La Réunion

Catherine Pey - 12 chemin des Fleurs 97490 Ste-Clotilde - 02 62 52 58 72 *pey.cat@voila.fr*

Lille

Maud Covain - 46 place d'armes 59300 Valenciennes - 03 27 29 58 80 *maud.covain@libertysurf.fr*

Lyon

Hélène Haranger - 27 rue Anatole France 69580 Sathonay-camp - 04 78 08 14 49 *heleneharanger@club-internet.fr*

Mireille Chovet - 3 Lotissement Berger La Fumouse 42610 Saint romain le puy- 04 77 76 97 70 - *mireille.chovet@laposte.net*

Anne-Françoise Garny - 3 rue des Joncs 01000 Bourg-en-Bresse - 04 74 50 32 65

afgar@wanadoo.fr

Montpellier

Marie-Thérèse Pouget - 496, Avenue Pasteur 34490 Lignan sur Orb - tél/fax : 04 67 32 73 03 *marie-therese.pouget@libertysurf.fr*

Jean-Michel Vallot - 71, av. Mermoz 66000 Perpignan - 04 68 67 52 01

Carmen Ceresuela - B.P 14 66120 Font-Romeu *carmen.ceresuela@laposte.net*

Nancy-Metz

Christophe Przybylski - 6 rue des lavandières 54380 Landremont - *c.przybylski@ac-nancy-metz.fr*

Nantes

Jean-Martial Fouilloux - 33, rue Maurice Lagathu 44000 Rezé - 02 51 70 12 57 *jean-martial.fouilloux@wanadoo.fr*

Nice

Erik De Brun - 4 rue Charles Péguy 06100 Nice 04 93 52 26 49 et 06 77 18 67 62 *erik.debrun@wanadoo.fr*

Orléans-Tours

Christophe Brillault - 10, rue Honoré de Balzac 37510 Ballan-Miré - 02 47 53 28 75 *christophe.brillault@ac-orleans-tours.fr*

Paris

Denis Féau - 113 rue du Château - 75014 Paris

Poitiers

Brigitte Berthommé - Mautré 79400 Azay-le-Brûlé 05 49 05 74 75

Polynésie

Marc Hoste - BP 140948 - -98 Arue Tahiti

Reims

Philippe Poisson - 22, rue Antoine Parmentier 10300 Sainte Savine - 03 25 79 50 60 *philippe.poisson@wanadoo.fr*

Rouen

Patrice Latour - 9, rue de Neuvillette 76240 Mesnil Esnard - 02 35 79 83 40 - *pmlatour@hotmail.com*

Toulouse

Françoise Estival - 33, rue Sainte-Thérèse 31000 Toulouse - 05 61 29 07 17 - *francoise.estival@laposte.net*

Marie-Angèle Millischer - Rivière du Gravier 31850 Montrabe - 05 61 84 60 00

Hauviette Elmirzoïev - 14 impasse d'Altamira 31500 Toulouse - 05 62 26 34 27 - *rouslane@free.fr*

Versailles

François Chaumeil - 32 rue Albert Thomas 75010 Paris - 01 42 49 22 59 - *francois.chaumeil@noos.fr*

Imprimerie LM Print Saint Symphorien d'Ozon (69)
Directeur de la publication : Jérôme Thiébaux
Dépôt légal :1er trimestre 2004 - ISSN : 1265 - 3462
Abonnement : 38 eur. - Prix de vente au numéro : 9,50 eur.